

Le MAIRE - Je dois préciser que nous devons élever une protestation véhé-
mentement parce que cette affaire dure depuis cinq ans; pour de multiples raisons dont
certaines dépendaient de nous, cela n'a pas été fait. Le Département n'a pas tou-
jours été très ferme dans ces procédures de financement. D'autre part, il faut
remarquer qu'on nous demande une participation communale de 40 % alors que cette
règle n'est appliquée dans aucune autre commune du Département; c'est là encore
un régime de faveur de la part du Conseil Général ! Enfin, je dois ajouter que s'il
nous demande une participation aux travaux du CD 60, par contre il n'est intervenu
nullement dans les réparations du CD 44 et qui pourtant dépendaient du Département;
comme il fallait les réaliser, nous les avons prises entièrement à notre charge.

M. Marcel HOARAU - Le CD 60 bat le record des accidents, notamment pour
les élèves du LEP.

Le MAIRE - Il semble que d'autres critères régissent l'attribution des fi-
nancements pour les chemins départementaux et ce ne sont pas les critères de fré-
quentation par des véhicules qui entrent en jeu alors que çà devrait être un des
critères fondamentaux. Nous espérons que le prochain budget départemental verra
enfin le déblocage des crédits pour cette route qui a suffisamment attendu depuis
cinq ans.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE